

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

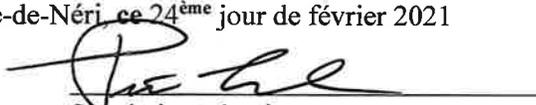
**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Pierre Leclerc, secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité,**

Que : le rôle de perception de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri pour l'exercice financier 2021, comprenant le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour l'aqueduc, les égouts, les vidanges, les frais de déplacement et la collecte et traitement des boues de fosses septiques, le taux d'intérêts pour les comptes de la municipalité, le programme des dépenses et immobilisations pour les années, 2021, 2022 et 2023, le mode de versements des taxes a été complété et est déposé au bureau de la municipalité de Saint-Philippe-de-Néri au 11A Côte de l'Église, Saint-Philippe-de-Néri et qu'il peut être examiné par toute personne intéressée.

De plus, avis est donné, par les présentes, qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes, dans le délai prévu par la Loi.

1

DONNÉ À Saint-Philippe-de-Néri, ce 24^{ème} jour de février 2021


Secrétaire-trésorier